

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 12

Artikel: Commission centrale pour la navigation du Rhin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-46995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs

Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs

Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève. — Secrétaire : EDM. EMMANUEL, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; R. DE SCHALLER, architecte ; *Vaud* : MM. C. BUTTICAZ, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur cantonal ; E. PRINCE, architecte ; *Valais* : MM. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny ; HAENNY, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION : H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, LA TOUR-DE-PEILZ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER ; E. SAVARY, ingénieur.

SOMMAIRE : *Commission centrale pour la navigation du Rhin* : *Compte rendu de son activité en 1934*. — *Concours pour l'étude de petites villas et de maisons familiales, à Genève*. — *Contrôle des barrages*. — *Les automotrices légères électriques des Chemins de fer fédéraux*. — *Gaz d'éclairage non toxique*. — *Sécurité et contrôle des conduites hydrauliques*. — *Cours de soudure électrique*. — *NÉCROLOGIE* : Charles Melley. — *BIBLIOGRAPHIE*.

Commission centrale pour la navigation du Rhin

Compte rendu de son activité en 1934.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Composition de la Commission centrale. — M. Seeliger, Commissaire allemand, empêché, pour des raisons de santé, d'assister à la session d'avril, a été remplacé, pour la durée de cette session, par M. von Keller ; de son côté, M. Baur a remplacé, comme en 1933, M. Peters, Commissaire allemand, décédé. Dans l'intervalle entre les deux sessions, M. Seeliger a donné sa démission. Il a été remplacé par M. le ministre plénipotentiaire Martius.

Les pleins pouvoirs délivrés antérieurement au nom de l'Empire et des Etats allemands ont été retirés. Des pouvoirs ont été délivrés au nom de l'Empire allemand à MM. Martius, Baur et Fuchs.

M. B.-M. Telders, professeur extraordinaire de droit international à l'Université de Leyde, a été nommé en octobre membre de la Délégation néerlandaise.

En conséquence, à la fin de l'année 1934, la composition de la Commission centrale était la suivante :

Président : M. Jean Gout.

Commissaires :

Allemagne : MM. Martius, Baur, Fuchs.

Belgique : MM. de Ruelle, Wæstyn.

France : MM. Albert Mahieu, Silvain Dreyfus, Basdevant, Herrenschmidt.

Grande-Bretagne : M. Keane.

Italie : M. le comte A. Martin-Franklin, M. Sinigalia.

Pays-Bas : MM. Kröller, Schlingemann, Telders.

Suisse : MM. Herold, J. Vallotton.

Le Secrétariat était composé à la fin de 1934 comme il suit : Secrétaire général : M. Hostie (Belge) ; secrétaire général adjoint : M. Charguéraud Hartmann (Français) ; membres du secrétariat : M. de L'Espinasse (Néerlandais), M. Schwarzenberger (Allemand) ; secrétaire-archiviste : M. Walther (Suisse).

L'inspecteur de la navigation pour le secteur IV, eaux néerlandaises, M. le Jonkheer Dittlinger a été remplacé par M. J.-F. Schœnfeld, de sorte que les inspecteurs de la navigation étaient, à la fin de l'année :

Pour le secteur suisse : M. Moor, ingénieur cantonal à Bâle ;

pour le secteur I A, frontière franco-suisse à l'embouchure de la Lauter : M. Callet, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Strasbourg ; pour le secteur IB rive droite : km badois 182,070 (vis-à-vis de l'embouchure de la Lauter) à la frontière bado-hessoise : M. Bær, Oberbaurat, à Mannheim ; pour le secteur II, rive gauche : embouchure de la Lauter à l'embouchure de la Nahe ; rive droite : frontière bado-hessoise au km prussien 27,4, en aval de Rüdesheim : M. Häusel, Oberbaurat, à Mayence ; pour le secteur III, embouchure de la Nahe à la frontière germano-néerlandaise : M. Gelinsky, Oberbaurat, à Coblenz ; pour le secteur IV, eaux néerlandaises : M. J.-F. Schœnfeld, ingénieur en chef, directeur du Rijkswaterstaat, à Arnhem.

Réunions de la Commission et des Comités. La Commission s'est réunie en avril et en novembre. Un Comité s'est réuni en mars pour examiner les dispositions nouvelles à prendre en ce qui concerne le transport du ferro-silicium sur le Rhin (voir plus bas sous le titre : Questions nautiques) ; un Comité a effectué, en juillet, un voyage d'exploration sur le Rhin, de Cologne à Mannheim (voir plus bas sous le titre : Questions techniques) ; un Comité chargé de préparer la révision du Règlement de police pour la navigation du Rhin s'est réuni en mars, en juin et en septembre (voir plus bas sous le titre : Questions nautiques).

Convention de Mannheim. La convention de Mannheim n'a pas subi de modifications en 1934. A la session de novembre, il a été convenu que la Commission se réunirait dans les premiers mois de l'année 1935 en une session extraordinaire, en vue de reprendre les travaux de la révision de ladite Convention.

Règlements communs. Seul l'article 2, IV, du Règlement relatif au transport sur le Rhin des matières corrosives et véneneuses a été modifié au cours de l'année (voir plus bas sous le titre : Questions nautiques).

Rapport annuel de la Commission. Le rapport annuel de la Commission centrale pour l'année 1933, élaboré sous les auspices du Comité permanent, composé à la fin de l'année 1934, de MM. Baur (président), Herrenschmidt et Schlingemann (membres), a été terminé vers la fin de l'année 1934.

Conférences et réunions auxquelles la Commission a été représentée. La Commission a été représentée à la vingt-huitième assemblée générale de l'Association pour la navigation sur le haut-Rhin qui s'est tenue en septembre 1934, à Bâle.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm. :

20 centimes.

Rabais pour annonces
répétées.

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Société Suisse d'édition,
Terreaux 29, Lausanne.

QUESTIONS TECHNIQUES

Ponts de Strasbourg-Kehl et de Huningue. Dans sa session de novembre, la Commission a pris acte des déclarations faites par les délégations allemande et française au sujet du relèvement des ponts de Strasbourg-Kehl et de la suppression du pont de Huningue, déclarations d'après lesquelles un accord est intervenu entre les deux Etats riverains pour la suppression des obstacles à la navigation que constituent ces ouvrages.

Aménagement du Rhin entre Bâle et Strasbourg. La Commission a pris acte, dans sa session de novembre, de la déclaration de la Délégation française suivant laquelle les travaux du bief de Kembs sont terminés, ainsi que de la déclaration de la Délégation suisse, suivant laquelle les travaux de la régularisation du Rhin entre Istein et Strasbourg ont été poussés activement pendant l'année en cours et continuent à être en avance sur le programme. D'après les constatations faites jusqu'ici dans les secteurs où les travaux de premier aménagement sont terminés, le tracé du chenal a pris, en général, la position prévue au projet ; on a l'impression que sur de longs parcours la largeur et la profondeur projetées sont presque atteintes.

Voyage d'exploration. Le voyage d'exploration annoncé dans le compte rendu précédent, a été effectué en juillet sur le secteur Cologne-Mannheim par un Comité présidé par M. Langen, directeur de la Rheinstrombauverwaltung, à Coblenze, et composé de MM. Spiess, Ertl, Häusel (Allemagne), de Brabandere (Belgique), Callet (France), Kirkpatrick (Grande-Bretagne), Schœnfeld (Pays-Bas) et Kuntschen (Suisse).

La Commission centrale, au vu du rapport dudit Comité, a constaté, avec satisfaction, dans sa session de novembre 1934, que depuis le dernier voyage d'exploration de 1924, il a été apporté au fleuve des améliorations susceptibles de faciliter la navigation et de favoriser son développement.

Elle a émis le vœu que le service compétent allemand mette à l'étude les possibilités de la réalisation de plus grandes profondeurs et notamment de celles du programme primitif de 1861, soit 2,50 m entre Cologne et Saint-Goar ; 2 m entre Saint-Goar et Mannheim, sous les niveaux correspondant à l'E. E. de 1932.

En outre, la Commission, ayant entendu les communications de la Délégation allemande, a exprimé l'espoir qu'on puisse prendre en considération, le plus tôt possible, la suppression du pont flottant de Coblenze.

Travaux exécutés sur le Rhin et dans les ports au cours de l'année 1933.

Comme par le passé, la Commission a reçu communication des relevés concernant les travaux exécutés sur le Rhin et dans les ports ; ces renseignements sont reproduits dans le Rapport annuel.

(A suivre).

Concours pour l'étude de petites villas et de maisons familiales, à Genève.

Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de M. le Conseiller d'Etat M. Braillard et de MM. le Prof. H. Bernoulli, architecte ; G. Bovy, architecte ; J. Favarger, architecte ; Dr R. Rohn, architecte ; F. Duret, entrepreneur et F. Meyer, entrepreneur, s'est réuni les mercredi 10 avril et jeudi 11 avril 1935, au Musée Rath, où sont exposés les projets.

Lors de la première séance, le 10 avril 1935, le jury a désigné M. le Conseiller d'Etat M. Braillard comme président, et a fait appel à M. A. Vierne, secrétaire du Département des Travaux publics, pour assumer les fonctions de secrétaire.

Puis, le jury a eu à se prononcer sur l'admissibilité du projet portant la devise « Le Démontable », la perspective y relative demandée par les conditions du programme n'ayant été déposée au Département des Travaux publics

que le 6 avril 1935, soit plusieurs jours après l'expiration du délai prévu pour la remise des projets. Le jury se prononce à l'unanimité pour l'exclusion de ce projet, étant données les conditions très strictes posées par les articles 6 et 16 b du programme.

Il exclut également le projet « La Pierrare » comme non conforme à l'article 16 a du programme (défaut d'élévation des 4 façades).

La liste des projets examinés par le jury se présente de la manière suivante :

La catégorie A (maisons dans lesquelles la maçonnerie sera le matériau principal) a réuni 34 projets et la catégorie B (maisons dans lesquelles le bois sera le matériau principal), 42 projets.

Après un examen individuel des divers envois, le jury décide de procéder d'abord à la discussion des projets de la catégorie B (maisons de bois), puis à celle des projets de la catégorie A (maisons de pierre).

Catégorie B.

Le jury décide de procéder à un premier tour éliminatoire.

Sont éliminés à l'unanimité pour cause d'insuffisance ou d'absence évidente d'adaptation au but proposé, 11 projets.

Après nouvelle discussion, le jury décide de procéder à un second tour d'élimination. Seront éliminés à l'unanimité les projets qui présentent les défauts visés au premier tour d'élimination, mais qui, par ailleurs, ne sont pas dépourvus de certaines qualités. Au cours de ce second tour, sont écartés 16 projets.

Après ce second tour, restent en présence 13 projets. Le jury décide de procéder à un examen critique de chacun de ces projets au point de vue : 1^o de son adaptation au paysage genevois et au matériau proposé ; 2^o de son architecture ; 3^o de sa distribution intérieure (plan) et de son économie générale.

Après avoir ainsi procédé à l'examen critique des projets restant en présence, le jury passe à un troisième tour d'élimination, cette fois-ci à la majorité des voix, le Président départageant.

Au cours de ce troisième tour, sont éliminés 7 projets.

Après une interruption, le jury, ayant comparé les différents projets retenus, et tenant compte des observations auxquelles ces projets ont donné lieu, décide, à l'unanimité, de les classer de la manière suivante :

1 ^{er} rang : « Chalet genevois ».
2 ^e rang, <i>ex-æquo</i> : « Pâquerette ».
» " " " " Stop ».
3 ^e rang : « Tout bois ».
4 ^e rang, <i>ex-æquo</i> : « La Feuillée ».
» " " " " Sur le coteau ».

En conséquence, le jury décide d'attribuer les prix suivants :

« Chalet genevois »	Fr. 300
« Pâquerette ») 250
« Stop ») 250
« Tout bois ») 200
« La Feuillée ») 100
« Sur le coteau ») 100

Catégorie A.

Après avoir pris connaissance des projets déposés, le jury décide de procéder à un premier tour éliminatoire.

Sont éliminés à l'unanimité, pour cause d'insuffisance ou d'absence évidente d'adaptation au but proposé, 8 projets.

Après discussion, le jury décide de procéder à un second tour d'élimination. Seront éliminés à l'unanimité les projets qui présentent les défauts visés au premier tour d'élimination, mais qui, par ailleurs, ne sont pas dépourvus de certaines qualités.

Au cours de ce second tour, sont écartés 16 projets.

Après ce second tour, restent en présence 10 projets au sujet desquels il est décidé de passer à la critique qui portera principalement sur les points suivants :

(Voir suite à la page 138.)